

supposer dès lors que des vieux soldats romains, transportés des rives du Tibre, du Po ou de l'Arno, sur celles de la Saône, auraient consenti à leur déchéance? Comment admettre qu'ils se seraient résignés à cet énorme amoindrissement de leur condition, et de quels arguments Plancus aurait-il pu se servir, pour les déterminer à leur émigration, s'ils n'avaient dû être à Lugdunum, leur nouvelle patrie, tout ce qu'ils étaient politiquement dans l'ancienne? Quant aux Viennois, il n'y a pas moyen d'échapper à la rigueur du témoignage officiel et irrécusable de l'empereur Claude; ils étaient en possession du droit aux honneurs, et ils ont fourni, à ce titre, des membres au sénat. Je ne vois pas bien à propos de quoi vous métamorphosez Vienne en colonie fictive, sans mission qui la retint au sol; et je comprends peu, je l'avoue, cette théorie des colons fictifs. Je n'entends pas davantage cet autre argument, que quand il serait vrai (c'est parfaitement vrai) que des membres du sénat seraient venus *ex Lugduno*, rien ne prouverait qu'ils eussent été pris dans la colonie de Lugdunum; est-ce que les vétérans installés par Plancus dans l'enceinte des murailles de Lugdunum, n'étaient pas colons romains? Des raisonnements quelconques peuvent-ils prévaloir contre les paroles sacramentelles du monument de Gaëte : *Colonnias deduxit Lugudunum et Rauricam*? Sur quels motifs est fondé le commentaire dont vous accompagnez ces paroles de Claude : *Divus Augustus et Tib. Cæsar omnem florem ubique coloniarum ac municipiorum bonorum scilicet virorum et locupletium in hac curia esse voluit*. Ces paroles ne sont accompagnées par l'orateur impérial d'aucune réserve. « Le divin Auguste et Tibère César, mon oncle, ont voulu que l'élite des colonies et des municipes, c'est-à-dire que les hommes les meilleurs et les plus riches fussent admis dans le sénat. » Je néglige quelques unes de vos interprétations et déductions, peut-être arbitraires, et je demande ce que deviennent des arguties de commentateurs et de juristes, en présence de preuves irréfragables gravées sur bronze immédiatement après l'événement : *EX LUGDUNO HABERE NOS NOSTRI ORDINIS VIROS NON POENITET*. Tant que quelque intelligence de la